

La conservation des films et des photographies dans une institution à vocation régionale

Autor(en): **Papillard, Jean-Henry**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Arbido**

Band (Jahr): **12 (1997)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-770318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tions courantes, les livres physiquement morts, ou ceux dont le contenu a rapidement vieilli au gré de rééditions successives. On l'aura compris, lorsqu'une telle politique doit être mise en œuvre, elle est inséparable du refoulement, soit de l'élimination plus ou moins active à partir de la collection vivante des ouvrages qui n'ont plus à s'y trouver. On comprend bien aujourd'hui que, avec les moyens limités dont nous jouissons, pour bien conserver ce qui mérite de l'être, il faut éliminer sans pitié ce qui est superflu. Les silos à livres que l'on voit fleurir un peu partout répondent à cet objectif de ne maintenir sur place et de ne conserver «pour l'éternité» que la part essentielle de l'ensemble des collections acquises au cours des ans par une

bibliothèque. Il va sans dire que de telles politiques, dont la portée est inestimable pour l'avenir, ont tout à gagner d'une coordination nationale, voire internationale.

Comme nous l'avons dit, il n'y a guère de solution qui satisfasse tout le monde. Chaque politique, chaque résolution, chaque choix peut être contesté, mais aujourd'hui l'acte lui-même de choisir ne peut être contourné. Il s'agit par conséquent pour nous autres responsables de bibliothèques, de faire le bon pari, en œuvrant au plus près de notre conscience et de nos aspirations. Et il ne nous reste qu'à souhaiter avoir mis les meilleurs atouts de notre côté pour le jour où l'histoire nous demandera des comptes.

LA CONSERVATION DES FILMS ET DES PHOTOGRAPHIES DANS UNE INSTITUTION À VOCATION RÉGIONALE

par Jean-Henry Papillard, Directeur du centre valaisan du film et de la photographie

L'intérêt des chercheurs et du public pour les documents témoignant de la culture au sens large s'est considérablement élargi ces dernières décennies. Les images fixes ou en mouvement en ont particulièrement bénéficié. Depuis les années 1980, les fonds de films et de photographies ont pris, de plus en plus nombreux, le chemin des archives, des bibliothèques et autres institutions nationales, régionales ou locales.

Chargé de la sauvegarde de ces fonds dans un canton alpin abondamment filmé et photographié, le Centre valaisan du film et de la photographie s'efforce, depuis 10 ans, de mener une politique active dans son domaine. A ce jour, il a rassemblé des fonds audiovisuels importants.

Tâche prioritaire, la conservation du patrimoine audiovisuel ne peut être séparée des autres missions du Centre. Celui-ci doit aussi collecter, inventorier, communiquer. L'équilibre entre les différentes tâches n'est pas un artifice de langage; il détermine la gestion des moyens techniques et en personnel dont il dispose. De fait, les choix qu'elle effectue – de manière consciente ou non – un conservateur, ont des influences sur le temps et les moyens consacrés à rechercher les documents, négocier les achats ou les dépôts... L'inventorisation et le catalogage sont des étapes indispensables pour la conservation dans la mesure où ils imposent des obligations, des contrôles et des responsabilités à l'institution et aux utilisateurs. Les options pour le matériel de conditionnement et les locaux sont évidemment déterminantes pour la conservation, même s'il n'est pas toujours possible de faire coïncider les normes des spécialistes et les moyens mis à disposition. Grâce à de nouvelles techniques – le vidéodisque interactif par

exemple –, la consultation des documents n'est plus antinomique à la conservation. Le fait de pouvoir favoriser la communication des images sans mettre en danger les originaux a ouvert de nouvelles perspectives et autorise une politique d'expositions et de présentation plus active.

Les conséquences se révèlent bénéfiques pour l'institution puisque, en définitive, ce sont bien l'utilisation et le rayonnement des biens culturels qui justifient les moyens mis à disposition pour assurer leur sauvegarde.

Si la réduction générale des budgets a imposé une clarification des choix et des priorités au sein même des archives, elle a aussi fait prendre conscience qu'une coordination des actions est nécessaire. Cette coordination doit être technique entre les institutions d'une même branche et géographique entre les institutions à vocation nationale, cantonale ou locale.

Le Valais y a répondu en confiant à un seul organisme la gestion et la coordination des collections du patrimoine audiovisuel. Sur le plan national, la réponse la plus cohérente à ce jour a été donnée par Mémoirav. Cette association, qui entend participer à la sauvegarde de notre mémoire audiovisuelle collective, s'appuie sur des institutions et des compétences reconnues tout en respectant les particularités de ses membres.